# R4P - 2018

# Attribution d'une Bourse Carole Bérard

Parmi l'héritage que nous laisse Carole Bérard, il y a toute l'importance donnée à la recherche mais également à la formation de tous les professionnels dans le champ du handicap de l'enfant. « Si les meilleures idées de recherche viennent du terrain », et c'est elle qui le disait, tous les acteurs qu'ils soient du milieu sanitaire ou médico-social ont besoin de pouvoir accéder aux mêmes ressources de formation afin d'échanger ensemble.

Le réseau R4P, avec le soutien de Bouillat Terrier Orthopédie, a donc décidé de conduire cette année un appel d'offre pour l'attribution d'une bourse Carole Bérard de recherche et/ou de voyage afin de promouvoir la recherche clinique et la formation des professionnels s'occupant d'enfants handicapés au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Montant de la somme allouée à ce projet : 5 000 euros

#### Bénéficiaires:

Tout professionnel travaillant dans le champ du handicap de l'enfant en région Auvergne Rhône-Alpes peut postuler, sous réserve d'être inscrit au R4P (inscription gratuite, voir modalités d'inscription ci-dessous\*).

Les projets devront être en lien avec la thématique de l'enfant handicapé. Une priorité sera donnée aux approches interinstitutionnelles, aux projets avec une qualité scientifique et dont la faisabilité est documentée. On retient la possibilité pour un candidat de postuler 2 années de suite à la condition d'apporter la preuve de la poursuite de son projet et les résultats obtenus la première année. Les bourses du réseau R4P ne peuvent pas être destinées exclusivement au financement de frais de déplacement et d'inscription à un congrès.

#### Planning:

- 15 juin 2018 : date limite d'envoi des dossiers de demande (voies électronique et postale)
- 31 juillet 2018 : réponse aux candidats

### Les versements financiers s'effectueront en 1 fois pour une bourse de voyage, et en 2 fois pour une bourse de travail :

- septembre 2018 : 1er versement (50%)
- mars 2019 : 2ème versement (50%) après rapport intermédiaire

## Pièces à fournir pour constitution d'un dossier de demande :

- CV du demandeur (moins de 20 000 caractères)
- Publications
- Projet motivant la demande (moins de 20 000 caractères incluant la bibliographie) avec un résumé scientifique (moins de 3 000 caractères) :
- Importance de la question
- Méthodologie
- Perspective de résultats
- Lettre de recommandation du médecin responsable, d'un universitaire responsable ou du laboratoire d'accueil précisant le nom du tuteur responsable du projet
- Formulaire de financement précisant :
- Le montant de l'aide demandée
- La période (début et fin) de l'aide demandée
- Les autres ressources pendant la période où l'aide sera attribuée
- Les demandes éventuelles faites à d'autres organismes avec la date de réponse

Il sera demandé au bénéficiaire de la bourse de rapporter les résultats de son travail ou les bénéfices tirés de son voyage lors d'un séminaire ou colloque R4P.

Les dossiers (version papier et électronique) doivent être adressés au responsable de la commission scientifique :

Dr Carole Vuillerot carole.vuillerot@chu-lyon.fr Escale Hôpital Femme Mère Enfant - Aile A1 59 boulevard Pinel 69677 Bron Cedex





<sup>\*</sup> Inscription (gratuite) au R4P : remplir le formulaire de pré-inscription sur le site www.r4p.fr, page d'accueil en haut à droite